

# UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R631-1-3

Vu le Code de la santé publique

Vu, l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

## ARRETE :

**Article 1** : Sont nommés membres du jury pour l'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, dans le cadre de la procédure d'admission mentionnée à l'article R631-1-3 du Code de l'éducation, au titre de l'année universitaire 2022/2023 :

-Madame le Professeur **Carole BURILLON**, enseignante de la faculté de médecine et maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux

-Madame le Professeur **Caroline FROMENT**, enseignante de la faculté de médecine Lyon Est

-Madame le Professeur **Dominique SEUX**, enseignante de la faculté d'odontologie

-Monsieur le Professeur **Jean-Christophe MAURIN**, Doyen de la faculté d'odontologie

-Madame le Professeur **Caroline MOYRET LALLE**, enseignante de la faculté de pharmacie, représentante du Directeur de la faculté de pharmacie,

-Monsieur le Docteur **Luc ROCHEBLAVE**, enseignant de la faculté de pharmacie

-Madame **Caroline GRANGIE-VACHET**, enseignante sage-femme – faculté de médecine et maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux, représentante de la Directrice de l'école de sage- femme

-Madame **Paola BONHOURE**, enseignante sage-femme – faculté de médecine et maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux – site Bourg en Bresse

**Article 2** : Le Professeur Jean-Christophe MAURIN assurera la présidence.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur les sites des facultés de médecine Lyon Est, de médecine et maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux, d'odontologie et de pharmacie.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services Adjointe de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 28 mars 2022

Le Président,

Frédéric FLEURY

